

COMPTE-RENDU

VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 Janvier 2020

Date d'affichage 28 Janvier 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 3 procurations)

votants 21

Reçu en
Sous-Préfecture le
3 Février 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le TROIS FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M. Philippe GALLAND, M. Jacky TACHEAU, M. Thierry BODIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Sophie DOLLON, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mr Gaëtan THOMAS, M. Jean THOREAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Hélène DEBLOCK, Mme Dominique BURLOT, M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Josette JACOB, Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sophie DOLLON), M. Michel DIEDERICH, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ACTIVITE ACCESSOIRE

Mme ALLANEAU Sophie, Adjointe d'animation, souhaite exercer auprès de la Ville de La Ferté-Bernard une mission au titre des activités accessoires autorisées par la législation en vigueur.

Cette mission confiée par Mr Le Maire est une mission d'enseignement sportif au sein du séjour ski à Métiabef (Doubs).

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur les termes du contrat de mission de Mme ALLANEAU.

Elle pourrait intervenir du 18 au 22 Février 2020 pour une somme de 405€ brut.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (21 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Signer le contrat de mission de Mme ALLANEAU Sophie pour le séjour ski du 18 au 22 février 2020, renouvelable autant que besoin, par voie expresse.
- A émettre une paie découlant de ce contrat

AUTORISATION DE REPRISE D'UN CET PAR LA CCHS

Suite au transfert de Mme DENIS, agent du service marché public/subvention vers la CCHS, une convention financière entre la Ville et la CCHS doit être établie afin de prévoir le dédommagement financier des 19 jours de congés épargnés par Mme DENIS dans un Compte Epargne Temps (CET).

Le CET de l'agent ayant été transféré à la CCHS, les 19 jours épargnés seront compensés financièrement à hauteur de 2 195€ (somme à verser par la commune à la CCHS).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- A signer la convention financière de reprise du CET de Mme DENIS
- A régler à la CCHS la somme y afférent.

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES « SERVEURS ET INFRASTRUCTURES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat de services Serveurs et Infrastructures doit être signé avec la Société JP Software et Service, représentée par Monsieur PAULIN.

Il précise que ce contrat consiste en une assistance sur toutes les problématiques serveurs, infrastructures et réseaux, à savoir :

- Suivi du système serveurs POXMOX (virtualisation)
- Conseil et service : accompagner la collectivité sur différentes prestations techniques et complexes

Monsieur le Maire propose que ce contrat soit signé pour des prestations facturées mensuellement (jusqu'au 31/12/2020) :

- Interventions à distance ou sur site : 64,17€ HT/heure
- Forfait déplacement : 33€ HT/heure
- Majoration des tarifs selon le coefficient suivant (en dehors des jours et horaires de bureau) : samedi x1,5 - et dimanche et jours fériés x2

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer un contrat de Services Serveurs et Infrastructures avec la Société JP Software et Service
- A régler les factures qui en découleront.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA TRESORERIE DE LA FERTE-BERNARD POUR LE SUIVI DE L'ACTIF COMPTABLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la commune et la trésorerie de La Ferté-Bernard s'engagent dans une démarche volontariste visant à fiabiliser le suivi comptable des immobilisations.

Les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs, organisés autour de trois axes majeurs de progrès en matière de suivi patrimonial :

- Réaliser régulièrement les intégrations de travaux terminés et les sorties d'actif ;
- Améliorer la qualité des renseignements comptables fournis lors de l'émission des mandats et des titres et veiller à la régularité de l'émission des opérations d'ordre relatives au patrimoine ;
- Travailler de façon progressive au rapprochement définitif de l'inventaire de l'ordonnateur et de l'actif du comptable.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer la convention, entre la Ville et le Centre des Finances Publiques (Trésorerie locale)
- A mettre en œuvre toutes les mesures visant à sa bonne exécution.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENS - AJEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention qui engage la collectivité avec le Conseil Départemental dans un partenariat pour la protection de l'Espace Naturel Sensible des Ajeux dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Sarthe.

Dans le cadre de ce partenariat, le Département de la Sarthe s'engage à financer les différentes actions qui seront menées (aménagement, gestion et animation).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer la convention, entre la Ville et le Conseil Départemental
- A percevoir les subventions correspondantes à cette convention
- Payer les frais en découlant

Cette convention est établie pour une durée de 5 ans à partir de sa date de signature.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention qui permet la mise en place d'un véritable service de ressources numériques au bénéfice des usagers de la Médiathèque.

Ce service est une plateforme qui se nomme MédiaBox, elle recouvre des contenus culturels.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer la convention, entre la Ville et le Conseil Départemental, relatives à la mise en place de cette plateforme MédiaBox.
- Payer les frais en découlant (ce service coûte 0.15 € par habitant)

Cette convention prendra effet au 01 Janvier 2020 pour une durée de 1 an.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 13 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal stipulant « qu'un débat d'orientations budgétaires a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif d'un exercice »,

VU le rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal

Prend connaissance des orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU 16/12/2019 : CESSION RIVERAINS DE LA CALAISIÈRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la teneur de la précédente délibération du Conseil Municipal du 16/12/2019, visant à fixer les modalités de cession notamment des terrains aux riverains de la Calaisière.

Il précise qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de cette délibération et que les frais concernant les actes de cession aux riverains de la rue de la Calaisière sont à la charge de la commune et non desdits riverains comme indiqué dans la délibération du 16/12/2019 dernier.

Il précise enfin que le reste de la délibération du 16/12/2019 reste inchangé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

PREND ACTE que les frais d'actes de cessions aux riverains de la rue de la Calaisière sont à la charge de la commune de la Ferté-Bernard.

PREND ACTE que le reste de la délibération du 16/12/2019 reste inchangé.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

- Autorisation de passage à temps partiel à 80% d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} Février 2020.
- Création d'un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet à compter du 1^{er} Février 2020.
- Création d'un poste cadre d'emploi des Rédacteurs à temps complet à compter du 1^{er} Mars 2020.